

Réponse à une consultation 19.12.2019

Modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation

economisesuisse soutient l'adaptation de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), avec des restrictions toutefois: la faîtière rejette l'assouplissement de la participation de 50% au financement de projets de recherche. Elle est également critique en ce qui concerne les privilèges accordés aux start-up et aux spin-off par rapport aux entreprises établies. En ce qui concerne les modifications visant à encourager l'esprit d'entreprise fondé sur les sciences, economisesuisse rejette l'extension aux entreprises établies qui se réorientent de deux instruments: les contributions pour mesures d'internationalisation et le financement des frais de financement.